Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-68_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 4-2026
Délibération : 68-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 19 à partir de 19 :44

Votants : 15 puis 19 à partir de 19 :44
Pouvoirs : 3 puis 1 à partir de 19 :44

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia (arrivée 19 :43), LANOË Rudy, RIO Letitia (départ 19 :35), GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne, RACOUET Philippe (arrivée 19 :32), ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, MACÉ Laëtitia, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LEMIERRE Jim (arrivée 19 :44).

Absent excusé : LABORDERIE Romain (pouvoir à Rudy), RIO Létitia (pouvoir à Loïc)

Retards : ROUX Patricia (pouvoir à Nathalie), RACOUET Philippe, LEMIERRE Jim (pouvoir à Jean-François)

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Hélène

++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DESIGNATION DE RÉFÉRENTS MISSION LOCALE

La Mission Locale, Association Loi 1901 a pour objet d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner chaque jeune de 16 à 25 ans vers l'insertion sociale et professionnelle.
La Mission Locale apporte, à chaque jeune, des conseils personnalisés selon ses besoins, ses atouts, ceci à chaque étape de son parcours : Emploi, Formation, Qualification, Santé, Mobilité, Logement, Citoyenneté, Budget …
L'élu référent a pour missions :

- d'assurer le relais d'information entre la Mission Locale et la commune ;
- de participer à la coordination des actions locales en faveur de l'insertion des jeunes ;
- de favoriser les échanges entre les services municipaux et la Mission Locale ;
- de représenter la commune, le cas échéant, lors des réunions ou actions organisées par la Mission Locale.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-68_2026-DE

Considérant le rôle de la Mission Locale du Pays de Ploërmel dans l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi, la formation et l'autonomie ;

Considérant l'intérêt pour la commune de désigner un élu référent afin d'assurer le lien entre la Mission Locale et la collectivité, et de faciliter la mise en œuvre des actions en faveur de la jeunesse ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

-De désigner en qualité d'élus référents auprès de la Mission Locale du Pays de Ploërmel :

- **Mme Nathalie GOURMIL,1ère adjointe ;**
- **Mme Patricia ROUX, 3ème adjointe ;**
- **M. Serge BRAUD, conseiller municipal.**

- M. le Maire est désigné de droit comme référent de la commune auprès de la Mission Locale.

-M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission à la Mission Locale concernée.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 30 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.